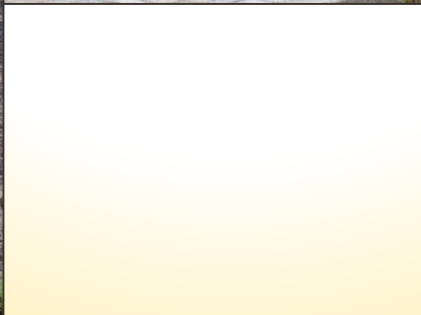
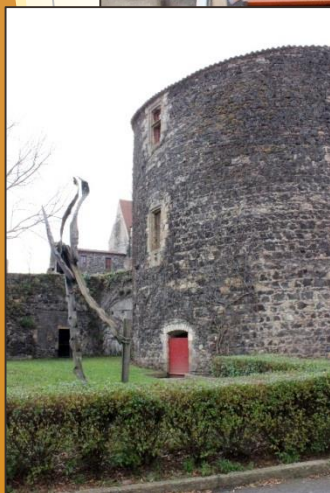


INFORMATIONS MUNICIPALES





Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La livraison de ce bulletin correspond pour bon nombre d'entre vous à une reprise d'activité après un été ensoleillé et chaud... j'espère que cette trêve estivale vous aura permis de vous ressourcer.

Ce début d'année aura été marqué par de nombreuses sollicitations électorales dont nous connaissons maintenant le résultat, et découvrons au fil des jours les effets. Espérons que la marche dans laquelle nous sommes engagés nous amène vers un mieux être, en même temps..., force est de constater que les annonces sur les finances publiques et le désengagement de l'État auprès des collectivités territoriales n'augurent pas de lendemains très réjouissants...

Il y a maintenant 8 mois qu'est née Mond'Arverne. Cette nouvelle entité s'est dotée pour l'heure de l'ensemble des outils des 3 communautés ayant fusionné. Il nous reste la fin de l'année pour définir ce que seront à terme les compétences de notre nouvelle communauté de communes. Je reformule le souhait que les habitants soient associés rapidement à cette réflexion, gageons que le travail qui doit débuter autour de l'élaboration d'un projet de territoire en soit l'occasion, et il sera temps, alors, de réfléchir aux mécanismes que nous voudrions bien nous donner pour vivre le dit territoire avec et pour ses habitants.

Au niveau communal nos deux documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine dorénavant renommée Site Patrimonial Remarquable) sont créés et opposables. Chacun a la possibilité de les consulter en mairie et très prochainement sur le site de la commune. Je remercie encore vivement toutes les personnes qui se sont investies dans ce travail de longue haleine, définissant une vision à long terme de notre commune en adéquation avec les directives supra communales. Seul l'intérêt collectif a primé tout au long de cette réflexion.

La rentrée scolaire voit notre école intercommunale revenir à la semaine de quatre jours, comme le permet la loi, suite à la consultation des parents d'élèves (qui se sont prononcés à 80% pour cette solution) et du corps enseignant (à l'unanimité).

Ce mois de septembre verra notre village accueillir la dixième édition des Jours de Lumière dont je suis certain qu'elle sera une réussite... Afin de répondre aux consignes de sécurité pour une telle manifestation, la circulation sera interdite les samedi 23 et dimanche 24 septembre entre 10 heures et 19 heures, Rue Principale. Une réunion d'information doit être programmée par les organisateurs afin d'expliquer aux riverains les solutions de stationnement.

Je vais arrêter ici cette introduction pour vous permettre de découvrir le contenu de ce nouveau bulletin, non sans avoir une pensée pour nos amis de Jettenbach qui viennent de perdre leur ancien maire, Alfons Obermaier et je profite de cet éditorial pour adresser au nom de tous, nos sincères condoléances à ses proches et à sa famille.

Christian Pailloux

LAND'ART SUR LA MONTAGNE DE LA SERRE

Comme une invitation à la visite, les artistes de Chadrat ont « habillé » des arbres sur la parcelle communale de Chaumeix ! L'association ARKOSE a su créer une grande chaîne de forces vives. Elle a permis à ce site de reprendre vie en 10 ans : débroussaillages; restaurations - lors de stages - des murets et des cabanes; amélioration des accès; convivialité des aménagements en « pierres sèches ».

Maintenant les arbres vous appellent et vous convient à pénétrer à l'intérieur de ce lieu coloré et chaleureux. Mais où est-il ? Prenez la rue du Bac, la rue de Champ Grand puis l'embranchement à gauche et montez... montez tout droit... Les arbres vous montreront l'entrée.



JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

A la demande du SMVVA, Saint-Saturnin a été choisie pour recevoir le 27 juin dernier, une réunion d'une journée d'échanges et d'informations sur la réduction de l'utilisation des pesticides, animée par la FREDON Auvergne.

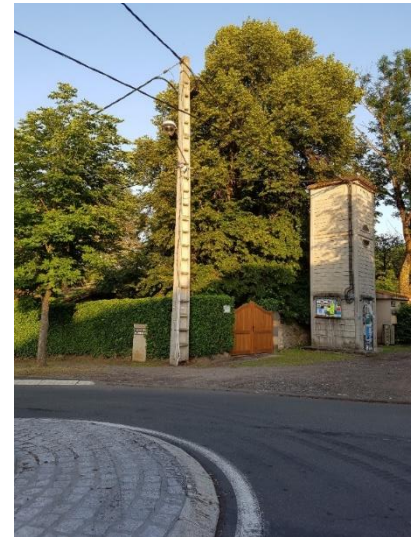
Après une matinée à la Grange de Mai, le groupe d'une trentaine de participants (agents communaux en charge des espaces verts pour la plupart, venant de communes voisines) a déjeuné au restaurant la Toison d'Or, puis a effectué un parcours dans les rues du village pour découvrir les techniques mises en œuvre sur la commune : fleurissement des pieds de murs, techniques de rejointoiement pour limiter la pousse des herbes, engazonnement, gestion des plantes invasives, fauche différenciée...

La journée s'est poursuivie par une démonstration de matériel sur la place des Razes (qui avait été laissée enherbée pour l'occasion), au cours de laquelle les employés communaux ont pu montrer leur savoir faire et les outils qu'ils ont mis au point.

La réunion s'est terminée par une visite des cimetières engazonnés de Saint-Saturnin et de Chadrat.

UNE ENTRÉE DE BOURG... TRANSFORMÉE

Même si nous sommes tous habitués à le croiser quotidiennement ou presque, nous ne serons pas fâchés de le voir disparaître ! De qui s'agit-il ? De ce transformateur EDF « hors d'âge » situé à l'entrée du bourg de Saint-Saturnin. Ce transformateur trop visible sur la Place du Fond de Ville sera (enfin) remplacé par un modèle beaucoup plus discret courant 2018. Nous profiterons de cette occasion pour enfouir les réseaux d'électricité et d'éclairage dans cette partie du village.



DE NOUVEAUX MURS EN PIERRES

SÈCHES À CHADRAT

Au cours de deux stages de trois jours organisés en avril 2017 par l'association ARKOSE, des bénévoles et des employés communaux ont construit deux murs en pierres sèches délimitant une terrasse, rue de la Pougère à Chadrat, dans le cadre d'un projet communal.

Le projet est né de l'accord intervenu entre une habitante de Chadrat et la commune : la première a cédé gratuitement une bande de terrain à la commune, laquelle s'est engagée à construire un mur de soutènement sur la nouvelle limite de propriété.

Le but était de créer des places de stationnement et un emplacement pour l'entreposage des poubelles. Ce sont finalement deux murs, l'un de 1 mètre et l'autre de 1,3 m de haut, délimitant une terrasse, qui ont été construits. Le voisin le plus proche a également été associé au projet.

L'opération s'est déroulée en étroite collaboration avec l'association ARKOSE de Chadrat qui a organisé le chantier sous forme de deux stages de formation à la technique de construction en pierres sèches, sous la conduite de Christian OMELHIER, murailler professionnel.

Le premier stage s'est déroulé du 3 au 5 avril 2017, les 10 stagiaires étant des employés des communes de Chanonat et Saint-Saturnin et deux membres de l'association des Amis de Saint-Saturnin. Cette équipe a construit le mur supérieur en moins de deux jours.

Le second stage s'est déroulé du 21 au 23 avril, avec une équipe composée de 11 personnes de divers horizons, associatifs ou non.

Ce chantier participatif a contribué à requalifier une des entrées du bourg ancien de Chadrat, en faisant appel à une technique ancestrale, tout en améliorant les conditions de circulation dans la rue de la Pougère.



LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT ET DU CADRE DE VIE

Chaque année, notre village participe au Concours Départemental du Fleurissement et du Cadre de Vie. Ce concours, organisé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, est la première étape pour accéder à la labellisation « Villes et Villages Fleuris ». Ce label vise à reconnaître les efforts consentis par les communes pour l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics. Le label présente quatre échelons :

- les Conseils Départementaux recueillent les inscriptions des communes. Ils sélectionnent et accompagnent les communes susceptibles d'obtenir le label.
- les Conseils Régionaux attribuent les trois premiers niveaux du label (1ère, 2ème, et 3ème Fleur). Ils sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées au niveau 4 Fleurs.
- le Conseil national des Villes et Villages Fleuris, qui coordonne le processus de labellisation, attribue le 4ème et dernier niveau du label «Villes et Villages Fleuris» (4ème Fleur).

La sélection des villages au niveau départemental s'opère en deux temps. Dans un premier temps (courant juillet), les jurys de territoires sélectionnent les communes susceptibles de concourir au niveau départemental. Dans un deuxième temps, le jury départemental visite les communes sélectionnées (courant septembre), il établit le palmarès départemental et il adresse au jury régional la liste des communes qu'il juge susceptibles de concourir pour le classement « 1 fleur ». L'année suivante, le jury régional décidera d'attribuer la première fleur ou non, après visite des communes sélectionnées.

En 2016, le jury de territoire a été reçu à Chadrat courant juillet pour une visite organisée et encadrée par des élus et des bénévoles. A l'issue de cette visite, la commune a été sélectionnée pour concourir au niveau départemental. Après une visite de Chadrat en septembre 2016, le jury départemental a décidé de saluer l'engagement des bénévoles en décernant à la commune un Prix Départemental pour la Participation des Habitants du Village de Chadrat.



La commission « embellissement » peut en effet s'appuyer sur un important réseau de bénévoles à Chadrat. Chaque année, ces bénévoles se chargent de planter les fleurs achetées par la municipalité ou récupérées ici ou là. Leur action s'inscrit en amont (recensement des parterres, bordures, jardinières, bacs etc..., identification des végétaux à remplacer, propositions de petits aménagements...) et en aval (désherbage manuel, arrosage ponctuel, nettoyage...).

La municipalité remercie chaleureusement tous ses habitants qui s'engagent au quotidien pour la valorisation de notre cadre de vie.

En 2017, nous avons proposé au jury de territoires le 18 juillet, puis au jury départemental le 5 septembre, une déambulation dans les ruelles de Saint-Saturnin. L'occasion de montrer le résultat des travaux, enrichi par les plantations organisées en décembre dernier avec le concours de la commission «embellissement» et de nombreux riverains volontaires. Les résultats du concours seront communiqués fin novembre. Nous remercions tous les habitants qui contribuent à leur échelle, en fleurissant et en végétalisant les espaces privés petits ou grands : cours, jardins, terrasses, fenêtres... et en prenant soin des espaces publics végétalisés !

COMMUNIQUÉ DE L'AMICALE DES CHASSEURS DE SAINT-SATURNIN



Suite à plusieurs plaintes de riverains et d'un agriculteur pour des dégâts et nuisances de blaireaux, à proximité de la colonie du Clos d'Issac, l'Amicale des Chasseurs de Saint-Saturnin a sollicité le lieutenant de louveterie du secteur. Ce dernier a enclenché une chasse administrative et réquisitionné une équipe de déterrage spécialisée.

Sous la direction du lieutenant de louveterie, l'opération de déterrage s'est effectuée le dimanche 14 mai 2017 dans le parc de la colonie du Clos d'Issac où de multiples trous de blaireaux avaient été repérés. Après plusieurs heures de labeur, un blaireau a été neutralisé.

Merci à cette équipe jeune et dynamique, spécialisée dans le déterrage qui, avec ses chiens, et malgré la pluie, a permis de mener à bien cette opération.

UNE APPLI MOBILE POUR VISITER SAINT-SATURNIN

En 2016, la commune de Saint-Saturnin a collaboré avec les associations Braille et Culture et URAPEDA Auvergne Limousin pour créer des supports de visite du bourg de Saint-Saturnin adaptés aux publics déficients visuels et déficients auditifs. La mise à disposition de certains supports numériques (audioguidage pour les déficients visuels, vidéo en langue des signes pour les déficients auditifs) nécessitait un moyen adapté. Après discussion avec l'Office de Tourisme, la Communauté de Communes des Cheires et les deux associations partenaires, nous avons convenu d'intégrer ces supports dans une appli mobile. La Communauté de Communes des Cheires a financé le développement de cette application, confié à l'entreprise Kalkin en fin d'année 2016. L'appli « Audio-visite Mond'arverne Tourisme » est désormais disponible en téléchargement sur le Play Store et l'App Store. Simple d'utilisation, elle peut tout-à-fait être utilisée par un public valide, offrant ainsi la possibilité d'une visite audioguidée 365 jours par an.



QU'EST-IL ARRIVÉ À NOS ARBRES ?

C'est une question légitime que vous vous êtes peut-être posée en constatant que certains des tilleuls de la place du huit mai avaient été abattus. Cette intervention fait suite à un diagnostic établi l'an dernier. Les tilleuls de la place sont globalement en mauvaise santé. Il était nécessaire d'abattre les arbres les plus mal en point pour éviter tout risque d'accident dû à une éventuelle chute de branche. Les souches ont été conservées en vue d'un arrachage complet qui devra être programmé.

Et pourtant, la place du huit mai ne serait plus vraiment la place du huit mai sans son alignement de tilleuls. C'est la raison pour laquelle cet alignement a été répertorié comme « ordonnancement remarquable » dans le règlement de notre AVAP. Il fait partie intégrante du paysage de Saint-Saturnin. Il devra donc être « restauré », selon des modalités qui seront définies dans les prochains mois.

Ironie du sort, au même moment, la mairie a été sollicitée par les services du Conseil Départemental dans le cadre d'une campagne de mise en accessibilité des arrêts de bus. La mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus situés sur l'allée des marronniers nécessitait l'abattage de plusieurs arbres. Nous avons donc dû nous résoudre à autoriser le Conseil Départemental à abattre ces arbres, qui n'étaient pourtant pas en mauvaise santé ! Dernière déconvenue : les intempéries de juillet ont eu raison de l'ormeau situé devant le château. Il devra être remplacé.



Pour terminer sur une note un peu plus positive, sachez que suite à l'aménagement de la cour de l'école de la Monne réalisé en février, trois jeunes arbres seront plantés en fin d'année dans des emplacements qui leur ont été réservés dans la cour. Par ailleurs, les arbres qui ont été plantés place des Razes fin 2014 et qui ne sont pas en bonne santé seront remplacés en fin d'année.

ARRÊT SUR IMAGE

Droit de réponse à ce concitoyen mal informé... La municipalité n'est pas responsable de l'implantation des arrêts de bus sur son territoire. En effet, ce sont les services du Conseil Départemental, en charge des transports scolaires, qui sont décisionnaires en la matière. Suite au déplacement d'un arrêt de bus à l'initiative du Conseil Départemental, nous avons demandé à plusieurs reprises que ce nouvel arrêt de bus situé à l'angle du chemin de Chadeveau soit équipé de signalisation au sol ainsi que d'un abri. Récemment, les services du Conseil Départemental ont installé un abri à cet endroit, sans toutefois nous en informer préalablement. Très rapidement, plusieurs riverains nous ont signalé que ce mobilier urbain était mal placé. Implanté trop près de l'intersection, il réduisait la visibilité pour les véhicules qui sortent du chemin de Chadeveau. Nous avons aussitôt contacté les services du Conseil Départemental, qui sont venus constater sur place courant juillet. Quelques jours plus tard, l'abribus a été déplacé à un endroit plus approprié.



DU CÔTÉ DE LA VIE LOCALE

Le CCAS poursuit ses engagements en matière :

- **d'aides aux familles d'enfants** de la commune par le biais de la subvention cantine, du transport scolaire pour les jeunes de Chadrat,
- **d'aides directes aux personnes en situation financière délicate.** Vous rencontrez une difficulté ponctuelle ou récurrente, vous souhaitez échanger en toute confidentialité sur un problème personnel, le CCAS est là pour écouter, faciliter, orienter, aider... Les habitants concernés trouveront l'accueil, le conseil utile, l'aide efficace et adaptée.
- **d'actions sociales sous d'autres formes** comme le repas des aînés.

Cette année, une centaine de personnes s'est réunie le 26 mars au Domaine du Marand pour partager le traditionnel repas des aînés. Le soleil était au rendez-vous dans ce beau cadre de verdure.

Un colis, confectionné par la Boulangerie Arnaud et l'Épicerie Vival, a été distribué aux personnes n'ayant pu se joindre au groupe suite à des difficultés de santé.



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX COMMERÇANTS

A quelques semaines d'intervalle, deux commerces majeurs de Saint-Saturnin ont changé de propriétaire.

En février, Christine et Paul Delsaut ont passé le relais à François Arnaud, nouveau propriétaire de la boulangerie.

En mai, Maguy Goret a passé le relais à Albert Mélis, nouveau propriétaire de l'épicerie multi-services.

Nous souhaitons une bonne continuation et une bonne retraite à Christine, Paul et Maguy et beaucoup de réussite à leurs successeurs !

En début de mandat, la municipalité a relancé auprès du Conseil Départemental la demande d'aménagement de la traverse de Saint-Saturnin (rue principale) initiée lors des mandats précédents. L'enjeu est double : sécurité des riverains (notamment les piétons) et réhabilitation du bourg. A ce jour, cette demande n'a pas encore abouti.

En fin d'année dernière, indépendamment de cette demande toujours en attente d'une réponse favorable, les services techniques du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme nous ont fait part de leur intention de procéder très rapidement à la réfection de l'enrobé de la rue principale de Saint-Saturnin, depuis le rond-point de la Place du Fond de Ville jusqu'au monument aux morts. Suite à ces travaux, réalisés en décembre, la signalisation horizontale aurait dû être matérialisée au printemps (intervention impossible durant l'hiver). Toutefois, la municipalité a demandé au Conseil Départemental de ne pas utiliser de peinture blanche pour réaliser cette signalisation au sol. En effet, il existe des procédés plus qualitatifs à base de mélange de résine et de granulats. Plus discret et plus respectueux de la qualité patrimoniale du bourg, ce type de procédé engendre toutefois un surcoût, à la charge de la commune. En complément de ces éléments de signalisation, nous prévoyons des éléments de mobilier urbain en acier Corten (potelets pour la sécurité, bacs pour les plantations). Deux dossiers de demande de subvention ont été constitués et déposés (l'un au titre des amendes de polices, l'autre au titre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Au moment où nous éditons ce bulletin municipal, nous n'avons pas encore eu le retour de ces demandes de subvention, ce qui nous empêche de démarrer les travaux. Les travaux seront réalisés dès que possible.

Nous profiterons de cette occasion pour modifier les règles de circulation sur la rue principale. L'objectif est de réduire la vitesse des automobilistes afin de préserver la sécurité des piétons et des cyclistes. Pour ce faire, la vitesse sera dorénavant limitée à 30 km/h, sur toute la traversée, depuis la Place du Fond de Ville jusqu'à la Place d'Issac. Afin d'inciter les automobilistes à ralentir, nous avons prévu de réduire légèrement la largeur de la chaussée dans certaines zones.

Par ailleurs, sur cette même portion de la rue principale, toutes les intersections auront la priorité à droite. En effet, contrairement aux intersections avec cédez-le-passage, les intersections à priorité à droite ont pour effet de faire ralentir les automobilistes. De plus cette nouvelle configuration permettra d'harmoniser l'ensemble de la traverse. Actuellement, les intersections sont de façon aléatoire tantôt à priorité à droite tantôt à cédez-le-passage, ce qui est particulièrement dangereux. Nous n'avons pas souhaité étendre cette mesure à la RD96 route de Chadrat. Sur cette portion, toujours dans un souci d'harmonisation, les cédez-le-passage ont d'ores et déjà été généralisés à toutes les intersections.

Les nouvelles règles de circulation entreront en vigueur après que la signalisation horizontale aura été réalisée. Nous comptons sur la responsabilité et le civisme de toutes et tous pour le respect de ces nouvelles règles. Nous rappelons par ailleurs qu'à Chadrat, la vitesse est déjà limitée à 30 km/h dans la traversée du bourg.

10ème édition du FESTIVAL D'ART CONTEMPORAIN « LES JOURS DE LUMIERE » les 22-23-24 SEPTEMBRE 2017

Un festival culturel unique, évènement régional de la métropole de Clermont-Ferrand

130 artistes contemporains, de notoriété nationale et internationale, accueillis au sein de notre village

Au programme : expositions d'œuvres d'art, conférences, spectacles.

Un festival 2017, placé sous le thème des « Transparences », qui invite à découvrir des passages entre matériaux, entre disciplines artistiques, entre ombre et lumière, entre réalités du temps et de l'espace.

Une invitation à une rencontre personnelle avec les artistes, à une célébration de la beauté dans les arts, à un regard sur soi-même, sur les autres, sur la nature et le monde.

Un programme artistique riche et varié, avec notamment :

- **Pierre SOULAGES**, exposition de plaques de cuivre dont les transparences ont renouvelé ses eaux fortes
- **Structures Sonores BASCHET**, sculptures & instruments faisant résonner métal et cristal, joués par les festivaliers
- **Eric MICHEL**, illumination de la chapelle Ste Madeleine et expérience de la lumière sonore
- **Didier LOCKWOOD**, concert d'improvisations aux frontières de Bach, Mozart et du jazz
- **Jean-Christophe RUFIN**, conférence de l'Académicien : « Etre écrivain-peintre au fil de la vie »
- **Ella JAROSZEWICZ**, chorégraphe - Le théâtre corporel à découvrir, danse et mime

Présentation de l'ensemble des artistes et de toutes les informations sur le site www.lesjoursdelumiere.com

Pour fêter sa 10^{ème} édition, le festival met en avant des artistes de la lumière, de jeunes talents, et propose des œuvres créées tout spécialement pour l'occasion. Egalement des spectacles et des concerts, en journée et en soirée, et aussi des musiques de rues.

Les Jours de Lumière valorise l'art contemporain au sein de notre village médiéval : des échanges directs et conviviaux avec les artistes sur les lieux d'exposition et lors des spectacles, plus de 500 œuvres exposées dans les maisons du village : les habitants ouvrent une fois encore leurs portes et leurs jardins pour une promenade artistique accessible à tous au cœur du village.

Le centre du village rendu piétonnier pendant le week-end du festival

Pour des raisons de sécurité publique et pour faciliter la visite du festival pour les festivaliers, la mairie a décidé d'éviter la circulation automobile dans le village les 23-24 septembre. Des réunions de quartier seront donc organisées, par l'équipe des Jours de Lumière, en septembre, pour préciser les conditions de circulation et de parking.

Informations pratiques

Tarif Pass Une Journée (expositions, spectacles de rues, conférences) : 12€/j

Tarif Spectacles (fin d'après-midi et soirée) : 15€ / 20€

Habitants de Saint-Saturnin : demi-tarif sur le **Tarif Journée** et comme traditionnellement, **2 Pass Une Journée** offerts par foyer.

Informations et réservations : www.lesjoursdelumiere.com. Mail : contact@lesjoursdelumiere.com - Tél. : 04 73 39 21 17



DEVENEZ BENEVOLES DU FESTIVAL

Vous souhaitez apporter votre contribution au festival ? Rejoignez-nous pour des missions d'accueil des artistes et des visiteurs, d'installation des œuvres, d'organisation générale... Nous avons besoin de vous ! Nous vous offrirons une sensibilisation à l'univers artistique du festival et des temps de rencontres et de convivialité.

Contacts : Yves Demoustier- Mail : ydemoustier@aol.com et Nicole Bouteilloux - Mail : nicbout@orange.fr

DEVENEZ BENEVOLE entre le 18 et le 25 septembre 2017

- Vous êtes intéressés par l'Art contemporain et vous souhaitez rencontrer les artistes : vous pourrez les accueillir, apprécier leurs œuvres et découvrir ce qui inspire leur création artistique
- Vous aimez bricoler : vous participerez au montage et démontage des installations
- Vous aimez le contact avec le public : vous participerez à l'accueil des visiteurs et à leur satisfaction
- Vous souhaitez découvrir la vie de l'intérieur d'un festival : vous pourrez rejoindre l'équipe d'organisation
- Vous souhaitez participer au développement de votre territoire : vous assurerez la relation avec les habitants.

Vous aurez des temps de préparation et de sensibilisation sur l'univers artistique du festival

Vous recevrez le catalogue de présentation de tous les artistes des Jours de Lumière 2017

Vous disposerez d'un lieu de rencontres et de convivialité, et d'un parking réservé aux bénévoles

Vous serez invités aux soirées festives d'inauguration et de clôture du festival

Vous bénéficierez d'un Pass d'une journée d'accès aux expositions, spectacles de rues et conférences

Vous recevrez une information sur la dynamique des Jours de Lumière tout au long de l'année

*Retournez-nous le tableau ci-dessous et nous vous proposerons des missions en rapport avec vos goûts et vos disponibilités -
Merci d'avance !*

Nom :
Prénom :
Adresse mail :
Adresse postale :
Téléphone portable :
Age :
Commune d'habitation :
Je suis volontaire pour :
L'organisation générale (circulation, navettes, les coups de mains, les repas, le nettoyage...)
Les équipements des expositions : socles, cimaises, lumières ...
La logistique des installations au Clos d'Issac et dans le village, gestion parking
Garde expositions en présence des artistes
L'accueil du public aux spectacles et conférences
La relation avec les habitants pour communiquer sur le festival
Autres :

Mes disponibilités sont :	Matin	Après-midi	Soir
le lundi 18 septembre			
le mardi 19 septembre			
le mercredi 20 septembre			
le jeudi 21 septembre			
le vendredi 22 septembre			
le samedi 23 septembre			
le dimanche 24 septembre			
le lundi 25 septembre			

Merci d'adresser votre réponse à :

Yves Demoustier – Mail : ydemoustier@gmail.com ou à Nicole Bouteilloux – Mail : nicbout@orange.fr.

ou l'adresse : 13 rue Noble, Saint-Saturnin

MUTUELLE de VILLAGE

Pour faire face à l'augmentation constante des tarifs d'assurance santé et au désengagement croissant de la sécurité sociale sur certaines prestations, de plus en plus d'assurés ne peuvent accéder aux soins, en particulier pour ceux liés aux dents, à l'optique et à l'audition. Selon la Mutualité Française, la souscription aux complémentaires-santé est en recul en France et le nombre de personnes sans couverture santé en forte augmentation.

Afin de faciliter l'accès aux soins pour tous les habitants, le conseil municipal a accepté de rejoindre d'autres communes adhérentes à l'opération « Mutuelle Santé Village » pour 2018.

La Mutuelle PRECOCIA vous propose des garanties et conditions tarifaires avantageuses. Vous pouvez rencontrer ses représentants en vous rendant à l'une des permanences mises en place dans les mairies des communes participantes (*cf. planning ci-dessous*). Il suffit de vous munir de vos tableaux de garanties actuelles, et PRECOCIA vous établira une étude comparative en répondant à toutes vos questions. Vous resterez libre de vos choix.

MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Saint-Amand-Tallende : 9h-12h les 27/09, 11/10, 25/10, 08/11, 22/11, 06/12, 20/12 Mirefleurs : 9h-12h les 27/09, 25/10, 22/11, 20/12 La Roche-Noire : 9h-12h les 11/10, 08/11, 06/12 Vic-le-Comte : 9h-12h les 04/10, 18/10, 15/11, 29/11, 13/12 La Roche-Blanche : 9h-12h les 04/10, 29/11 La Sauvetat : 10h-12h les 18/10, 15/11, 13/12	Busséol : 9h-12h les 28/09, 02/11, 07/12 Veyre-Monton : 9h-12h les 05/10, 09/11, 14/12 Saint-Georges-sur-Allier : 9h-12h les 12/10, 16/11 Sallèdes : 9h-12h les 19/10, 23/11 Authezat : 10h-12h les 26/10, 30/11	Saint-Maurice-ès-Allier : 9h-12h Les 29/09, 27/10, 24/11 Saint-Saturnin : 10h-12h Les 06/10, 03/11, 01/12
Manglieu : 14h-16h les 27/09, 25/10, 22/11, 20/12 Aydat : 14h-17h30 les 04/10, 29/11 Tallende : 13h30-17h30 les 11/10, 08/11, 06/12 Chanonat : 14h-16h30 les 18/10, 15/11, 13/12		Les Martres-de-Veyre : 14h30-17h30 les 29/09, 13/10, 03/11, 24/11, 08/12 Orcet : 15h-17h30 les 06/10, 27/10, 10/11, 01/12 Corent : 14h-16h30 les 20/10, 17/11, 15/12 Yronde-et-Buron : 17h-18h30 Les 20/10, 17/11, 15/12

Proposition de régime frais de santé - Ma mutuelle de Village 2018

(contrats à caractère facultatif)

<i>Montant mensuel / habitant des villages</i>	Village 1	Village 2	Village 3
<i>moins de 26 ans</i>	21 €	28 €	34 €
<i>de 26 à 30 ans</i>	30 €	36 €	43 €
<i>de 31 à 40 ans</i>	32 €	38 €	46 €
<i>de 41 à 50 ans</i>	38 €	45 €	54 €
<i>de 51 à 60 ans</i>	47 €	55 €	66 €
<i>de 61 à 70 ans</i>	57 €	65 €	79 €
<i>de 71 à 80 ans</i>	68 €	75 €	91 €
<i>81 ans et plus</i>	73 €	80 €	96 €

	Village 1	Village 2	village 3
	Base RO + mutuelle	Base RO + mutuelle	Base RO + mutuelle
✓ HOSPITALISATION			
Honoraires Chirurgicaux	150 %	200 %	300 %
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière par jour :			
- Chirurgie, médecine et maternité illimitée	40 €	50 €	65 €
- Autres séjours (sauf psy) (1)	20 €	25 €	30 €
Forfait hospitalier (2)	Frais Réel	Frais Réel	Frais Réel
Frais d'accompagnant par jour (3)	20 €	25 €	30 €
Forfait de 18 € pour actes supérieurs à 120 €	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
✓ DENTAIRE			
Soins dentaires	125 %	150 %	200 %
Orthodontie accepté caisse RO	200 %	250 %	325 %
Plafond prothèses dentaire 1ère et 2ème année	500 €	650 €	900 €
Implants (limité à 1 implant / an)	0 €	200 €	400 €
Prothèses dentaires acceptées caisse RO	200 %	250 %	350 %
✓ OPTIQUE			
Lunettes (verres et monture) enfant acceptées caisse RO	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €
Lunettes (verres et monture) adulte acceptées caisse RO	100 % + 150 €	100 % + 210 €	100 % + 300 €
- Bonus lunettes sans consommation 1ère année (4)	20 €	25 €	40 €
- Bonus lunettes sans consommation 2ème année (4)	40 €	50 €	80 €
Lentilles correctrices acceptées ou refusées caisse RO	100 % + 75 €	100 % + 110 €	100 % + 150 €
Opération de la myopie, implant multifocal (forfait / oeil)	100 €	150 €	200 €
✓ FRAIS MEDICAUX ET SOINS COURANTS			
Consultations – visites de généraliste et spécialiste dans le parcours de soins (5)	125 %	150 %	225 %
Pharmacie (vignettes à 15 %, 30 % et 65 %)	100 %	100 %	100 %
Analyses	100 %	100 %	100 %
Actes d'imagerie et échographie	100 %	125 %	150 %
Auxiliaires médicaux	100 %	125 %	150 %
Honoraires médicaux de surveillance et soins thermaux	100 %	100 %	100 %
Audioprothèse forfait annuel par oreille	100 % + 100 €	100 % + 200 €	100 % + 300 €
Orthopédie, accessoires et appareillage	125 %	150 %	200 %
✓ PREVENTION ET BIEN ETRE			
Crédit annuel total pour le cumul des prestations ci-dessous :	80 €	100 €	150 €
- Médecine non remboursée :			
Fécondation in vitro à partir de la 5ème, parodontologie, micro sclérose	50 €	50 €	100 €
- Actes hors nomenclature limités à 3 séances / an :			
Diététicien, homéopathe, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure, podologue, micro-kiné	20 €	25 €	35 €
- Médicaments prescrits non remboursé caisse RO :			
Moyens de contraception, sevrage tabagique	20 €	20 €	50 €
- Confort :			
Forfait hébergement thermique, si cure pris caisse RO	75 €	100 €	150 €
- Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004 (Ostéodensitométrie osseuse, vaccins...) (6)	Oui	Oui	Oui
✓ MA MUTUELLE ASSISTANCE (7)	Oui	Oui	Oui
✓ FONDS SOCIAL (8)	Oui	Oui	Oui
✓ PRIME NAISSANCE (9)	Gratuité 1 an	Gratuité 1 an	Gratuité 1 an

Sont exclues de l'ensemble des garanties, toutes participations forfaitaires, franchises ou prestations n'entrant pas dans le champ de garantie des contrats responsables. Sont notamment exclues la participation forfaitaire légale de 1€ (loi 2004-810 du 13/08/2004), les franchises médicales (article L322-2 du code de la Sécurité sociale), et hors parcours de soins, la fraction des dépassements autorisés et le montant de la majoration de la participation de l'assuré (art. L 161-36-2, L 162-5 et L 162-5-3 du code de la Sécurité sociale) Voir détail dans le règlement mutualiste. (1) Chambre particulière autres séjours (hors psychiatrie) : limite de 60 jours par an, maison de convalescence et de repos et maison d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite 90 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle. Placements à l'année et temporaire exclus. (2) Forfait hospitalier illimité en chirurgie, médecine et maternité. Limite de 30 jours par an en psychiatrie. Limite de 60 jours par an en maison de convalescence et de repos, maison d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite de 90 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle. Placements à l'année et temporaire exclus. (3) Frais d'accompagnant : montant par jour de médecine et chirurgie pour les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 75 ans. Limite de 30 jours par an. (4) Voir modalités de prise en charge dans le règlement mutualiste. (5) Les visites avec déplacements non médicalement justifiées sont prises en charge dans la limite de 100% TC. (6) Actes prévus à l'article R871-2 du code de la Sécurité sociale, dans la limite de prise en charge de la garantie choisie. Liste disponible auprès de la mutuelle. (7) Prestations définies au contrat par le prestataire. (8) Les présentes allocations et participations, sont votées chaque année par l'Assemblée Générale donc non reconductibles et seront honorées dans la limite des crédits disponibles. (9) Aucune cotisation n'est demandée pour les enfants nouveau-nées ou adoptés pendant les douze premiers mois de leur adhésion, dès lors que l'inscription a été faite avec date d'effet de l'événement, et dans les trois mois qui l'ont suivi. Les prestations présentées sont limitées pour tous les risques aux frais réels et aux accords conventionnels départementaux ou nationaux conclus avec les tiers par la mutuelle. Elles incluent les remboursements du régime obligatoire. Toute modification après la date de l'Assemblée générale de 2015 ne peut entraîner une participation supplémentaire de la mutuelle. Document 2016 non contractuel.

Mutuelle PRECOCIA 27 rue Montlosier 63058 Clermont-Ferrand tél : 04 73 31 75 00

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, inscrite au registre national des mutuelles sous le n° 779 209 436

► Adresse

Mairie - Place du 8 mai - 63450 SAINT-SATURNIN

Tél. : 04.73.39.30.77

Email : mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr

► Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, jeudi : 10h – 12h et 13h30 – 16h

Vendredi : 13h30 – 16h

Samedi : 9h – 12h, un samedi sur deux

La mairie est fermée au public le lundi, le vendredi matin,
le 2ème et 4ème samedi du mois

► Rencontre avec les élus

Christian PAILLOUX – Maire

Permanence le samedi matin et sur rendez-vous

Thierry VALLEIX – Adjoint

Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

Sylvie BURLOT – Adjoint

Sur rendez-vous

Gérard GUITTARD – Adjoint

Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

► Site Internet de la commune

www.saint-saturnin63.fr

Pour vous inscrire à la Newsletter municipale : rendez-vous sur la page
d'accueil du site Internet ou laissez vos coordonnées en mairie.

Bulletin élaboré par la commission communication sous le contrôle d'un comité de rédaction
constitué du Maire et d'élus. Contact email : com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr

Imprimé sur papier recyclé

